

	Fiche d'action	Commune exemplaire
--	----------------	--------------------

Titre	Charte pour un développement durable
Action No	CE 2
Objectif(s)	Adoption et signature par les autorités communales de la Charte et des Engagements d'Aalborg.
Constat	Formaliser la volonté politique de la commune d'agir pour un développement durable.
Action(s) proposé(s)	<p>Prise de connaissance par les instances communales des documents mentionnés suivie de la réalisation des objectifs de la fiche.</p> <p>A l'occasion de la première Conférence européenne des villes durables, organisée à Aalborg au Danemark en mai 1994, une Charte des villes européennes pour la durabilité (dite <i>Charte d'Aalborg</i>) a été rédigée. Il s'agit de la plus importante initiative pour le développement durable en Europe.</p> <p>Les <i>Engagements d'Aalborg</i> traduisent en actions au niveau local les principes de la Charte.</p>
Calendrier	Début de l'action 1er trimestre 2009. Fin de l'action décembre 2009.
Finance / Budget	A priori CHF 0.- (à confirmer)
Acteurs / Partenaires	Municipalité, Conseil communal
Responsable(s)	Syndic, président du Conseil communal
Indicateur(s) de suivi	Mise en application de la proposition
Périodicité du suivi	
Responsable(s) du suivi	
Avantage(s)	Mise en œuvre d'un programme d'actions « Agenda 21 » local
Inconvénient(s)	
Exemple(s) concret(s)	Commune de Lausanne
Remarques / Liens	http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/developpement-durable/communes/charte-daalborg/